RÉPONSE A M. LERCH

Si je tiens à répondre ici à la critique [1] à laquelle M. Lerch a soumis mon étude sur quelques « facteurs troublants » dans les études de syntaxe romane, c'est surtout parce que je ne voudrais pas que le lecteur de cette critique restât sous l'impression que j'aurais réellement dit tout ce que M. Lerch me fait dire.

1. — « M. de Boer veut donc remplacer l'ancienne division en « langues romanes » d'une part, et « langues germaniques », etc., de l'autre, par la division en langues modernes et langues classiques ». En réalité j'ai dit ceci : « La distinction entre langues latines d'un côté, langues germaniques de l'autre, *quelque réelle qu'elle soit* au point de vue morphologique et au point de vue historique, ne l'est certainement *pas autant* au point de vue des constructions *syntaxiques*. Les Français *sont* des « Latins », comme les Hollandais *sont* des « Germains ». Mais *nos syntaxes* se ressemblent pourtant beaucoup. assez pour *s'opposer ensemble* à la syntaxe du latin classique ». M. Lerch ne voit-il pas que le sujet de « s'opposer ensemble » est : « nos syntaxes » ? Et que je suis loin de vouloir remplacer ici l'« ancienne division » par autre chose ?

2. — « M. de Boer reproche à M. Foulet d'être remonté au latin pour expliquer la formation des pronoms concessifs ». En réalité, j'ai dit ceci : « Vouloir ramener *qui que* à quisquis, *sans même se demander* si d'autres explications sont possibles, *sans même penser un*

1. *Revue de Ling. rom.*, VI (1930), p. 124-128. Je ne répondrai pas aux *arguments* que M. Lerch oppose aux *idées* que j'ai défendues dans l'étude dont il fait la critique. J'aurai l'occasion de le faire ailleurs.

BDD-A17964 © 1931 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 06:10:24 UTC)

seul instant à la comparaison du français avec d'autres langues modernes, c'est là un exemple très typique, me semble-t-il, de cette superstition du latin... ». M. Lerch n'a-t-il pas lu les *restrictions essentielles*, que je souligne ici ?

3. — Depuis bien des années, je tâche de comprendre la syntaxe du français moderne. Dans ce genre d'études, la « psychologie » joue un certain rôle, mais cet élément est *très loin* d'être le seul. De quel droit M. Lerch appelle-t-il ma méthode une « méthode psychologique » ? Pourquoi parle-t-il de « constater des données psychologiques » ? Il y a bien autre chose dans une analyse syntaxique ; M. Lerch ne le sait-il pas aussi bien que moi ?

4. — « Sans doute, M. de Boer a raison de dire que, puisque la civilisation française est profondément différente de la civilisation romaine, le français s'est créé d'autres constructions syntaxiques que le latin, constructions conformes à ses besoins nouveaux. Mais, ici encore, il ne donne pas d'exemples probants ». M. Lerch aurait pourtant pu citer le passage suivant :

« Le latin classique, comme on le sait, diffère profondément du français *au point de vue syntaxique*. L'accentuation du latin classique a changé du tout au tout. L'ordre des mots a subi de profonds changements. Les formes de l'interrogation également. Il en est de même de la déclinaison des substantifs, de la valeur des temps du passé (le « perfectum » a une tout autre fonction que le « passé défini » ou que le « passé indéfini »), de la syntaxe des pronoms (*son* se rapportant à autre chose que le sujet et ne pouvant plus se rapporter à un sujet pluriel ; une forme tonique *mien* à côté de *mon*, un pronom spécial (*leur*) pour le pluriel de la 3e personne, une perspective dans l'emploi des pronoms démonstratifs très différente de celle du latin, etc.). La seule forme du « gerundium » qui reste est devenue un participe ; l'accusatif avec infinitif a presque disparu ; le français a créé un article ; il éprouve le besoin d'avoir une forme spéciale pour le conditionnel ; l'emploi de l'imparfait-mode s'étend énormément ; le subjonctif dans la principale ne marque plus qu'une idée volitive ; le français vide plusieurs petits mots pour en faire des outils grammaticaux non-logiques (*de*, *que*, *à*), procédé que le latin ignore complètement ; les verbes pronominaux se créent des fonctions qu'ils n'avaient pas en latin. Et ainsi de suite. En un mot, celui qui veut traduire une phrase française en latin doit changer presque tout ce qui n'est pas *européen moderne* au point de vue de la *syntaxe*. Prenons ce début de phrase, que je cite abso-

BDD-A17964 © 1931 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 06:10:24 UTC)

lument au hasard : « C'est ainsi que, lorsqu'on considère une seule et même langue pour y procéder à des classements et à des comparaisons... ». Dans la traduction, il n'y aura ni la périphrase grammaticale (procédé d'accentuationque le latin ignore), ni l'emploi de *on*, ni l'emploi de l'article indéfini *une*, ni l'infinitif prépositionnel avec *pour*, ni l'article *des*. Traduisez la même phrase, p. ex. en hollandais : on pourra garder tous ces phénomènes, que le français n'a pourtant pas empruntés au hollandais ! On peut multiplier les expériences de ce genre ; d'une façon générale, le résultat sera toujours le même : la *syntaxe* française moderne est profondément différente de celle du latin ».

M. Lerch se plaint, dans la préface de son livre: *Hauptprobleme der französischen Sprache*, qu'on le cite souvent mal (« ... wobei meine Ausführungen mitunter in arger Entstellung wiedergegeben werden »). Si cela est vrai, il a raison de s'en plaindre ; c'est, en effet, une chose très désagréable pour un auteur, sans compter le fait que cela empêche de s'entendre !

Leiden. C. DE BOER.

Le Gérant : A. TERRACHER.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXII

BDD-A17964 © 1931 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 06:10:24 UTC)